

AECK/WG  
**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

Fraternité-Justice-Travail

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2021 – 096 DU 23 MARS 2021**

portant nomination de monsieur **Victor Dassi ADOSSOU**  
en qualité de Président de la Cour suprême.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2004-07 du 23 octobre 2007 portant composition de la Cour suprême ;
- vu** la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin, telle modifiée par la loi n° 2020-09 du 23 avril 2020 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2012-338 du 02 octobre 2012 portant modalités d'application des articles 3 et 10 de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- sur** proposition du Président de la République, après avis du Président de l'Assemblée nationale,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 mars 2021,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Monsieur **Victor Dassi ADOSSOU** est nommé Président de la Cour suprême.

**Article 2**

Monsieur Victor Dassi ADOSSOU prêtera, avant d'entrer en fonction, le serment prévu par la loi.

### Article 3

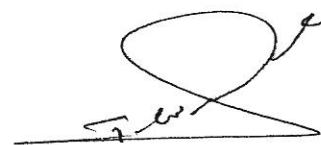
L'intéressé doit prendre toutes les dispositions diligentes pour faire la déclaration de son patrimoine, dans les quinze (15) jours calendaires au plus tard, à compter de la prise et de la fin de ses fonctions conformément à la loi.

### Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 23 mars 2021.

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



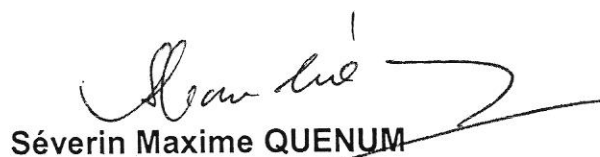
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

**AMPLIATIONS** : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; MJL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; INTERSSE 1 ; SGG 4 ; JORB 1.